

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2025**

1. ADMINISTRATION MUNICIPALE

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19h00), sous la présidence de madame Rita Dufresne, mairesse. Madame Doris Mongrain, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Catherine Dubreuil

Dûment appuyée par madame Émilie Doucet

2025-05-095 **IL EST RÉSOLU** que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mai 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE en majorité des conseillers.

2. Ressources Humaines

Aucun sujet

3. Trésorerie

Aucun sujet

4. Sécurité publique

Aucun sujet

5. Transport, hygiène du milieu et environnement

Aucun sujet

6. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Demande du conseil du Lac Vlimeux, Messieurs Béliveau et François demandent une lettre de recommandation pour faire une demande de subvention pour l'amélioration du chemin du Lac Vlimeux.

CONSIDÉRANT que messieurs Béliveau et François demandent une lettre de recommandation pour faire une demande de subvention pour l'amélioration du chemin du Lac Vlimeux.

CONSIDÉRANT que cette lettre n'engage en rien la municipalité

Sur proposition de madame Ginette Gagnon

Dûment appuyée par madame Catherine Dubreuil

2025-05-096 **IL EST RÉSOLU** que le conseil accepte de donner une lettre de recommandation

ADOPTÉE en majorité des conseillers.

7. Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être

7.1 Reconsidération du droit de veto de la mairesse concernant la résolution de la demande de subvention Parc Émilie 2025-05-087

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil en date du 14 mai 2025, la mairesse a exercé son droit de veto pour le point 7.1 "Amendement de la résolution 2024-03-072 portant sur les travaux autorisés pour la subvention de la MRC." qui était devenu 2025-05-087.

CONSIDÉRANT que les conseillères désirent adopté la résolution 2025-03-072 abrogé en résolution 2025-05-087. ;

CONSIDÉRANT que les conseillères désirent en majorité changer le projet phase II en projet qui sera plus convenable pour l'ensemble des citoyens, soit le projet portant le nom "le projet Émilie";

CONSIDÉRANT que la résolution 2024-03-074 a été abrogé en résolution 2025-05-087 et abrogé en 2025-05-096

EN CONSÉQUENCE

sur proposition de madame Catherine Dubreuil

dûment appuyé par madame Carmelle Roy

2025-05-097 IL EST RÉSOLU que la résolution 2025-05-087 sur laquelle madame la mairesse a mis son droit de veto devient maintenant la résolution 2025-05-097 déterminé par le vote majoritaire des conseillères. Les votes majoritaires des conseillères annulent le droit de veto de madame la mairesse et la résolution numéro 2025-05-87 abrogé en résolution 2025-05-97 est adopté et sera exécuté telle que demandé par la majorité des votes.

ADOPTÉE en majorité des conseillers

9. Période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début 19:08 H

Fin 19:24 H

10. Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés,


sur proposition de madame Carmelle Roy

dûment appuyé par madame Ginette Gagnon

2025-05-098 IL EST RÉSOLU que la séance est levée à 19:25 H

ADOPTÉE en majorité des conseillers

Mme Lucie Geoffrion
Mairesse intérim


Mme Doris Mongrain
Directrice générale et
Greffière Trésorière

« Je Doris Mongrain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ». En foi de quoi je signe ce juin 2025